

Semaine décisive pour la réforme du Code du travail

Syndicats et patronat vont recevoir un "programme de travail" ce mardi. La liste précise des dossiers que l'exécutif veut ouvrir sera déterminante.

Surtout, éviter les affres de la loi travail... Depuis qu'il est arrivé à l'Élysée, Emmanuel Macron a fait attention à soigner la méthode pour ne pas braquer les syndicats. Son message est simple : contrairement à il y a un an, rien n'est écrit d'avance. La réforme sera travaillée avec les partenaires sociaux dans le cadre d'une réelle concertation, avec des impératifs mais aussi de vraies marges de discussion.

L'exécutif n'a pas économisé son temps pour en convaincre les confédérations. Après le chef de l'État et le Premier ministre, la ministre du Travail a achevé vendredi dernier de consulter les partenaires sociaux. Elle s'est engagée à leur transmettre ce mardi un "programme de travail" et a promis au moins six réunions thématiques avec chacun. Avec pour résultat un climat non pas consensuel, mais en tout cas apaisé.

Un "document de travail" embarrassant

Mais la révélation par "Le Parisien", lundi, de l'existence d'une "version de travail", en date du 12 mai dernier, intitulée "Avant-projet de loi habilitant le gouvernement", a risqué de mettre à bas l'édifice. Le directeur de cabinet de Muriel Pénicaud a donc appelé tous les leaders syndicaux dès dimanche soir pour les assurer qu'il ne s'agissait en rien d'un texte de l'exécutif. "Le document publié par «Le Parisien» n'émane pas du gouvernement", a ainsi affirmé la rue de Grenelle dans un communiqué. "C'est un document de travail de campagne, qui date d'avant l'annonce de la composition du gouvernement", a indiqué Matignon, précisant qu'«il ne l'engage pas». Il n'émane pas non plus de l'équipe de la campagne présidentielle. Certains évoquent une note d'un juriste qui n'a même pas participé à ses groupes de travail.

Pour provocant que puisse apparaître son contenu aux yeux des syndicats, il n'a pas suscité de cris d'orfraie. Non pas qu'il satisfasse les leaders syndicaux : "Ce serait un dynamitage en règle du Code du travail", confie l'un d'eux. Mais ils notent qu'il s'agit d'un document daté de trois jours avant l'entrée en fonction d'Emmanuel Macron et que le gouvernement a "démenti". Ce qui va faire foi pour tous, c'est la lettre de cadrage baptisée "programme de travail" promise pour ce mardi en fin de journée. Son contenu, que l'exécutif veut enrichir de sujets proposés par les uns ou les autres, sera déterminant pour la suite. Sachant que des contacts entre les syndicats sont en cours, une rencontre intersyndicale pourrait avoir lieu rapidement, peut-être même d'ici à la fin de la semaine.

S'il n'a pas allumé d'incendie côté social, le risque étant plus lié au contenu concret du projet que concocte le gouvernement, le document révélé par "Le Parisien" pourrait avoir des conséquences politiques immédiates pour La République En marche, à une semaine du premier tour des élections législatives. La bataille de l'opinion sur la réforme du Code du travail est loin d'être gagnée. Il y a huit jours, 44% des Français se déclaraient favorables à une réforme en profondeur du Code du travail, soit 9 points de moins qu'à l'annonce du lancement de la loi travail, en novembre 2016. Une progression de l'inquiétude sur l'avenir du Code du travail pourrait peser sur les résultats de LREM.

Qualifiant le document de "déclaration de guerre sociale", Jean-Luc Mélenchon a sommé le gouvernement de "publier les véritables textes" avant les élections législatives, une demande déjà portée le 24 mai par le socialiste Jean-Christophe Cambadélis. "Si un tel texte était mis en œuvre", ce serait "la mort du contrat de travail", a averti Olivier Dartigolles, porte-parole du PCF.

LEÏLA DE COMARMOND